

Nos Honoraires dégressifs



Mandat SIMPLE Habitation, immeubles, appartement		Mandat EQUITABLE/EXCLUSIF Habitation, immeubles, appartements	
De 100 001 € à 250 000 €	5 %	De 100 001 € à 250 000 €	4,5%
De 250 001 € à 350000 €	4.5%	De 250 001 € à 350000 €	4%
De 350 001 € à 450 000 €	4%	De 350 001 € à 450 000 €	3.5%
Au-delà de 450 000€	3.5%	Au-delà de 450 000€	3%
Terrain		Terrain	
Prix inférieur à 100 000 €	Forfait de 5 000 €	Prix inférieur à 100 000 €	Forfait de 5 000€
Prix supérieur à 100 000 €	8 %	Prix supérieur à 100 000€	6 %
Fonds de commerce		Fonds de commerce	
Prix inférieur à 100 000 €	Forfait de 6000 €	Prix inférieur à 100 000 €	Forfait de 6000 €
Prix supérieur à 100 000 €	10 %	Prix supérieur à 100 000 €	10 %

Avis de valeur, conseils en immobilier,...250 TTC (Les éventuels frais de déplacement feront l'objet d'un devis préalable)

Expertises en pathologie du bâtiment 90 € / heures. HT

Expertises en valeur vénale 400 € TTC.

Expertises : 3 % de la valeur du bien expertisé.

Les prix affichés en vitrines sont honoraires inclus.

Locations

Recherche de locataire : (Ces honoraires sont à la charge du locataire et du propriétaire selon la loi du 6 juillet 1989)

50 % TTC sur le loyer mensuel hors charge + 85 € TTC (rédaction du bail + état des lieux entrant) Etat des lieux sortant 50 € TTC

Sauf pour les logements meublés ou les honoraires sont uniquement à la charge du locataire. (L'article 2 de la loi 89)